

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>35</b>	<b>4</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>5 mars 2021</b>

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021</b>
------------------------------------------------------------------------------------

<b>et publication le 26 mars 2021</b>
---------------------------------------

**PRESENTS** Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier – Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie Claude Le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Hervé Gicquel – Rollande le Borgne – Guy le Foll – Bou-Anich Martine – Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot – Catherine Boudiaf – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard – Fabrice Even – Eric Bréhin – Jérôme Lejard – Gaël Pédrion – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel  
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne  
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic  
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

## **Recrutements d'un chargé de projet « Petite Ville de Demain » et d'un conseiller Numérique**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

- **Création d'un poste de chef de projet « Petite Ville de Demain » :**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à la convention d'adhésion au programme « Petite Ville de Demain », la CCKB peut bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 75 % plafonné à 45 000 euros pour la création d'un poste de chef de projet.

Vu la délibération en date du 4 février 2021 l'autorisant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce programme, elle propose de créer un emploi non permanent de chef de projet « Petite Ville de Demain » sur la base d'un emploi de catégorie A et de B à temps complet, et de recruter par voie de contrat de projet à durée déterminée pour une durée de 12 mois, un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux.

- **Création d'un poste de « Conseiller Numérique » :**

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Etat le 17 novembre 2020 et a fait acte de candidature pour la création d'un poste de conseiller numérique sur son territoire. L'Etat, par le biais de cet AMI, propose le financement de postes de conseillers numériques à hauteur de 50 000 euros sur 2 ans, ces postes devant être exercés à temps plein.

Dans ce cadre, la Présidente propose de créer un emploi non permanent de conseiller numérique sur le territoire de la CCKB relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie C ou B à temps complet, et de recruter par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de **1 an** renouvelable une fois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence, selon la candidature qui sera retenue, à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux.

**PROJET DE DELIBERATION :**

*Le Conseil Communautaire,*

*Après en avoir délibéré,*

*Décide à l'unanimité de :*

- *créer un emploi non permanent de chef de projet « Petite Ville de Demain » relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet et de recruter par voie de contrat de projet à durée déterminée pour une durée de 12 mois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.*
- *créer un emploi non permanent de conseiller numérique sur le territoire de la CCKB relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie C ou B à temps complet et de recruter par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable une fois un agent contractuel à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.*

La Présidente de la CCKB,  
**Sandra LE NOUVEL**

